



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prise en charge des enfants autistes

Question écrite n° 38690

Texte de la question

Mme Béatrice Descamps attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les conséquences des retours d'enfants atteints de troubles du spectre autistique lorsqu'ils ont été pris en charge dans des structures étrangères en l'absence de places en France. 78 000 places au sein des instituts médico-éducatifs pour accueillir tous les enfants atteints de troubles mentaux, alors que c'est déjà insuffisant pour la prise en charge des seuls enfants atteints d'autisme (250 000) : dans les départements frontaliers, la solution se trouve souvent à l'étranger. La proximité géographique permet à des parents désespérés par des années sur liste d'attente d'envoyer leurs enfants dans des écoles spécialisées étrangères, aux frais de la sécurité sociale française. Mais, lorsque au bout de plusieurs années une place se libère en structure française, les parents sont face à un terrible dilemme : maintenir leur enfant dans son école, où il a tous ses repères, toutes ses personnes de confiance, où il a pu acquérir une stabilité, un équilibre, faire des progrès, pour un coût astronomique d'au moins 2 500 euros par mois - la sécurité sociale se désengageant dès lors qu'une place est disponible en France - ou lui faire subir le terrible bouleversement de changer d'école. Les personnes atteintes de troubles du spectre autistique ne supportent pas le moindre changement d'habitude dans leur routine sécurisante, et le plus léger inattendu peut provoquer une instabilité, le retour des crises, voire une sévère régression. La solution idéale est bien sûr que ces parents trouvent sans difficulté et dans des délais d'attente raisonnables une place en France pour leur enfant - c'est ce qu'ils souhaitent tous, sans exception. Mais, la réalité étant différente, Mme la députée voudrait savoir quelles sont les intentions du Gouvernement pour résoudre l'inextricable situation de ces familles. Elle souhaite également savoir si le plan autisme prévoit l'ouverture massive de places en structures spécialisées pour les enfants autistes et, plus largement, affectés par des troubles mentaux, ce qui lui semble être la priorité absolue en matière d'amélioration de la prise en charge de l'autisme et des autres troubles d'ordre mental.

Données clés

Auteur : [Mme Béatrice Descamps](#)

Circonscription : Nord (21^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38690

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 mai 2021](#), page 3777

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)